

Le sénateur LAMBERT: Puis-je demander si le Ministère songe à instituer une enquête qui pourrait avoir pour effet de stimuler l'activité industrielle dans le pays?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez parler des régions désignées?

Le sénateur LAMBERT: Oui, les régions désignées.

L'hon. M. DRURY: L'article du bill portant sur les «régions désignées» comprend des dispositions visant à déterminer les régions du Canada qui souffrent de chômage chronique, persistant et très répandu, régions dont le nombre est forcément limité, et de fournir des stimulants économiques aux industries manufacturières pour les amener à s'établir dans ces régions. Le but de cette mesure est de diminuer le niveau du chômage, plus élevé dans ces régions qu'ailleurs.

Le sénateur McCUTCHEON: A quel genre de stimulant pensez-vous?

L'hon. M. DRURY: Pour le moment, c'est surtout dans les résolutions budgétaires que l'on trouve les stimulants; ce sont la dépréciation accélérée et le congé de taxes de trois ans. La Chambre des communes n'a pas encore adopté les résolutions budgétaires, et le Sénat n'en a pas encore pris connaissance; mais, à l'heure actuelle, ce sont les deux principaux stimulants prévus.

Le sénateur McCUTCHEON: Sans vouloir discuter les résolutions budgétaires, voici ce que je voulais vous demander: d'après votre expérience, croyez-vous que l'industrie minière, par exemple, ait été stimulée par le congé de taxes de trois ans dont elle a joui; croyez-vous que nous ayons aujourd'hui des mines que nous n'aurions pas eues autrement?

L'hon. M. DRURY: Je ne pense pas que nous ayons de nouvelles mines que nous n'aurions pas eues autrement; mais peut-être que nous avons encore des mines qui n'auraient pas survécu sans cette mesure.

Le sénateur McCUTCHEON: Le congé de taxes ne s'applique qu'aux trois premières années après le commencement de la production.

L'hon. M. DRURY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Trois ans et six mois.

Le sénateur LAMBERT: Et pour les mines d'or?

Le PRÉSIDENT: Pour les mines d'or, il existe des secours d'urgence.

L'hon. M. DRURY: Dans le cas des mines, leur emplacement est fonction, non pas de l'existence de capital social mais d'un gîte minéral. De fait, les dispositions concernant les régions désignées font appel à la collaboration de l'industrie manufacturière plutôt qu'à celle de l'industrie primaire d'extraction dans les régions où il existe un vaste surplus de main-d'œuvre.

Le sénateur McCUTCHEON: Je vais poser ma question autrement: Croyez-vous que le congé d'impôt sur le revenu pendant trois ans soit une raison suffisante pour amener une industrie manufacturière à s'établir dans un endroit qui par ailleurs ne serait pas économiquement avantageux?

L'hon. M. DRURY: Cela, monsieur le sénateur, comme vous le savez très bien bien, c'est une question d'équilibre. Cela dépend en partie du genre d'industrie manufacturière. Dans une région isolée, loin des centres de communication, une industrie dont les frais de transport seraient trop élevés par rapport au coût de sa production, ne trouverait pas que les stimulants sont économiquement avantageux. Mais une industrie éloignée des centres de communication ou de transport à prix modique, dont les frais de transport sont très bas, pourrait très bien s'en accommoder.

Il y a plusieurs facteurs qui influent sur les différents genres d'industries manufacturières; parallèlement, les zones de surplus de main-d'œuvre, varient considérablement dans l'appréciation des motifs qui déterminent un surplus de main-d'œuvre, et je suis sûr que les dispositions sur la dépréciation accélérée